



MEMORANDUM

**Association des Services bruxellois
d'Accompagnement et d'actions en milieu ouvert
pour personnes en situation de Handicap**

-

Services agréés par la COCOF



Association des services d'accompagnement

ASAH-BXL 2023-2028

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	5
2. Le financement des services d'accompagnement	7
3. La révision et la revalorisation des fonctions	8
4. La simplification administrative et comptable.....	9
5. Des projets particuliers à agréer	10
6. Des aides pour la grande dépendance	11
7. Les besoins des enfants et des jeunes	12
8 Les besoins des personnes adultes	13

1. INTRODUCTION

L'augmentation de la démographie en région bruxelloise implique une augmentation de la population en situation de handicap. Les demandes sont croissantes, les situations de plus en plus précaires et complexes et les besoins toujours plus spécifiques, en lien avec l'évolution sociétale. Le secteur ambulatoire intervient dans tous les domaines de la vie et à tous les âges pour améliorer l'inclusion des enfants et des adultes avec handicap et de leur famille... et encore trop souvent pour éviter l'exclusion.

Le secteur ambulatoire et d'aide en milieu ouvert du Handicap représente majoritairement les services d'accompagnement agréés mais également les services mis en œuvre dans le Décret Inclusion pour favoriser l'inclusion par les loisirs, le volontariat, l'appui à la formation professionnelle, la communication et l'interprétation, l'accessibilité, l'inclusion scolaire et extrascolaire,... S'y ajoutent des projets particuliers et innovants, subventionnés de manière précaire, qui répondent à des besoins émergents ou encore non suffisamment rencontrés. Ensemble, ils répondent de manière souple et pertinente aux difficultés rencontrées à tous les âges par les personnes en situation de handicap, dans tous les domaines de la vie.

Ils partagent une caractéristique commune : des équipes trop réduites pour assurer les demandes qui leur sont adressées. Depuis ces dernières années, les possibilités d'engagement de personnel par des aides diverses (ACS, fonds Mirabel,...) sont quasi bloquées.

Or, les normes d'encadrement subventionné dans l'ambulatoire sont très réduites, le secteur ayant été structurellement construit sur base d'une complémentarité avec des postes ACS lors de la régionalisation. Ne pouvant plus faire appel à ces aides à l'emploi pour augmenter le personnel de terrain, les services ambulatoires risquent de ne plus pouvoir répondre à l'augmentation continue des demandes des personnes en situation de handicap. A ce jour, les listes d'attente sont déjà très fournies et les délais de prise en charge s'allongent considérablement, atteignant plusieurs mois dans certains services.

Depuis des années, le secteur de l'accompagnement du handicap est sollicité par les pouvoirs publics pour assurer des missions de plus en plus nombreuses et variées pour des publics spécifiques : trajets vers l'emploi ou la formation, services de répit pour les personnes de grande dépendance, projets de volontariat encadré, vie sexuelle et affective, Habitat Inclusif et Solidaire...

La structure souple de l'ambulatoire et de l'aide en milieu ouvert, leur capacité à intervenir directement dans les lieux de vie des enfants et des adultes en situation de handicap sont une ressource indispensable pour penser l'aide aux personnes handicapées et à leur famille et améliorer l'inclusion, mais cela suppose de renforcer les équipes et de pérenniser les projets qui fonctionnent depuis des années dans un cadre précaire.

2. LE FINANCEMENT DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les services d'accompagnement (SA) de la région bruxelloise couvrent tous les types de handicaps et tous les âges de la vie. Néanmoins, tous sont en carence de personnel pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses qui leur sont adressées et pour arriver à répondre à l'émergence des nouveaux besoins.

Il est donc prioritaire de renforcer l'ensemble des services existants. La création de nouveaux services est toujours plus coûteuse que le renforcement de services déjà en fonctionnement. Face à l'augmentation du nombre de personnes avec handicap, il est urgent aujourd'hui de soutenir le développement de la trentaine de services d'accompagnement de la Région bruxelloise en augmentant leur norme de personnel et/ou leur subvention afin de leur permettre d'engager des renforts.

A côté de la mission de base de l'accompagnement, les missions spécifiques prévues par le Décret et organisées par les SA (halte-accueil, loisirs, loisirs/répét pour les personnes de grande dépendance, inclusion scolaire, logement accompagné, extra-sitting, support aux situations critiques, aide aux milieux d'accueil de la petite enfance) ne disposent pas non plus d'un support suffisant. La subvention accordée ne couvre souvent qu'un mi-temps. Les subsides sont trop faibles pour couvrir les dépenses de personnel et les dépenses structurelles, qui explosent.

Enfin, la réalité du marché immobilier bruxellois induit des coûts locatifs ou d'acquisition très élevés, dont les frais de fonctionnement des SA, calculés sur la réalité des loyers des années 90, ne tiennent pas compte. L'augmentation du prix de l'énergie et les exigences des investissements à venir pour la transition énergétique viennent compliquer encore plus le tableau.

Nous revendiquons :

- Le passage de catégorie des services existants.
- La revalorisation de chaque catégorie en termes de norme de personnel et de frais généraux.
- La revalorisation des subventions des actions spécifiques et des actions en milieux ouverts permettant d'engager plus de personnel pour assurer ces missions variées et cruciales.
- Le subventionnement du personnel à coût réel pour les actions spécifiques.

3. LA RÉVISION ET LA REVALORISATION DES FONCTIONS

L'évolution de la société implique de plus en plus de besoins d'encadrement et d'accompagnement dans des domaines variés : accompagnement à la santé, demande croissante en termes de communication adaptée et de traduction, fracture numérique qui prive les personnes déficientes intellectuelles ou maîtrisant mal la langue ou l'écrit de leurs droits sociaux sans une aide accrue des services.

Au sein des services, la numérisation implique de nouveaux besoins en personnel et la complexité administrative appelle des ressources pointues en comptabilité. La réglementation crée de nouvelles fonctions obligatoires comme les conseillers en prévention, sans que les normes de personnel subventionné et subventionnable les prennent en compte.

Il est difficile de répondre à ces besoins, d'une part faute de personnel en suffisance et d'autre part car il n'est actuellement pas autorisé d'engager certains profils, comme les professionnels de la santé (infirmiers, médecins,...). Face à la pénurie d'interprètes en langue des signes et la professionnalisation du métier, il convient de revoir l'arrêté 2017/1388 dit SACIPS de manière à rencontrer les attentes des interprètes tout en respectant la diversité des besoins des personnes sourdes. La liste actuelle des fonctions et diplômes subventionnables ne répond plus aux besoins et le quota de masters accordé est trop faible. Ajoutons à cela la pénurie de certains métiers (assistants sociaux...) et la fuite des jeunes diplômés du marché du travail conventionnel, ainsi que les conditions administratives liées au statut ACS qui ne reflètent plus la réalité du marché de l'emploi.

Nous insistons pour une revalorisation salariale des fonctions administratives et de direction. La fonction de direction n'est pas ou mal reconnue dans l'ambulatoire, alors que les responsabilités engagées sont de plus en plus lourdes et la gestion de plus en plus complexe. Les assistants administratifs, eux, ne disposent pas de la reconnaissance barémique de leur diplôme CESS ou BAC.

Nous revendiquons :

- La revalorisation salariale de l'ensemble des directions de l'ambulatoire.
- La possibilité d'engager du personnel médical et des conseillers en prévention afin de répondre aux besoins. Cela implique une refonte de la liste des fonctions et diplômes subsidiables, totalement obsolète.
- La modification de l'arrêté 2017/1388 dit SACIPS de manière à revaloriser des conditions de travail des prestataires indépendants et permettre l'engagement d'1 ETP supplémentaire dans la fonction d'interprète en langue des signes.
- D'augmenter le quota de masters dans chaque catégorie de services.
- La reconnaissance des diplômes du personnel administratif (CESS ou bachelier).

4. LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Depuis plusieurs années la charge administrative des services est de plus en plus importante. Les directions n'arrivent plus à répondre de manière adéquate et dans le temps imparti à toutes les sollicitations des administrations subsidiantes. Différentes administrations demandent des données assez similaires avec des encodages différents (Phare, Actiris, Maribel,...).

Bien qu'il soit nécessaire d'avoir un cadre défini et de justifier les subsides perçus, le nombre d'heures allouées au travail de gestion et d'encadrement administratif ne permet plus de se concentrer sur l'aspect pédagogique et les projets de développement. Cette réalité est encore plus perceptible dans les petits services.

Cette surcharge de travail se fait de surcroît dans un cadre comptable complexe avec d'importants retards de contrôle des dossiers de subventionnement (5 ans) qui empêchent toute planification dans les services.

La justification annuelle des subsides empêche également une gestion prévoyante et stratégique ; une justification pluriannuelle (à 3 ou 5 ans) telle qu'elle existe dans d'autres secteurs subventionnés permet de planifier les dépenses intelligemment et de lancer de nouveaux projets qui ont le temps d'être évalués, avec à terme un gain d'argent public et une amélioration de la qualité des services (et une moindre pression sur l'administration comme sur les services : le montant total des subsides perçus pour 3 ans est justifié une seule fois).

L'encodage des mouvements du personnel dans la plateforme Irisbox manque de clarté et d'options pour répondre à tous les cas de figure rencontrés sur le terrain. Il faut améliorer le système pour gagner du temps et éviter des erreurs dans le cadastre.

Nous revendiquons :

- Une justification pluriannuelle des subsides permettant une meilleure gestion et un gain de temps considérable pour les services et l'administration.
- Une augmentation de l'effectif du personnel de référence au sein de l'administration afin que les dossiers soient vérifiés plus rapidement.
- Une plateforme unique pour l'introduction des données administratives des différents pouvoirs subsidiantes.
- Une révision complète de la plateforme Irisbox.
- Une augmentation du temps de travail alloué à la gestion administrative.

5. DES PROJETS PARTICULIERS À AGRÉER

Le Décret Inclusion de 2014 a voulu donner un cadre plus favorable à la création de projets innovants en réponse aux évolutions de la société : le paradigme de l'inclusion a remplacé celui de l'intégration en mettant l'accent sur la participation sociale des personnes avec handicap. De nouveaux besoins en découlent et des initiatives nouvelles y répondent : les projets particuliers et innovants, soumis à un subventionnement spécifique. Le décret distingue les projets particuliers de courte durée (subvention annuelle, renouvelable selon le type de projet), les projets innovants (3 ans) et les projets particuliers agréés (5 ans). Leur objectif est d'informer et sensibiliser, d'apporter des réponses à des besoins nouveaux ou non rencontrés ou encore d'améliorer l'offre existante. Ils sont le reflet du dynamisme et de la créativité du secteur, qui s'est largement construit sur les initiatives de familles des personnes avec handicap et de professionnels très investis. Les PPI sont le laboratoire des pratiques de demain et complètent l'offre de services aux personnes avec handicap et à leur famille afin que l'inclusion ne soit plus une intention mais une réalité.

Pourtant, la plupart sont en grande difficulté aujourd'hui et certains menacés de disparition après des années de fonctionnement.

L'Administration qui gère ces projets est en sous-effectif chronique, ce qui génère un retard dommageable dans les décisions de subventionnement, mais aussi dans le paiement des avances, dans la vérification des subsides et dans le versement des soldes dus. La plupart des projets de courte durée attendent 6 mois avant de voir leur subvention confirmée et l'avance versée. Pendant le premier semestre, ils prennent donc le risque de payer leur personnel et de maintenir l'activité en recourant à des emprunts de trésorerie tout en redoutant une décision négative. Ce risque répété est inadmissible.

Mais surtout, le trajet qui prévoit que des projets de courte durée soient agréés après deux ans s'ils ont fait la preuve de leur pertinence est grippé ; certains sont de courte durée depuis près de 10 ans ! Le contrat de confiance qui lie le secteur aux pouvoirs subsidiaires est compromis : certains projets ont en effet été créés sur la sollicitation expresse des pouvoirs publics (volontariat, logements inclusifs, service de répit et court séjour grands dépendants, , vie sexuelle et affective,...) afin de répondre à des besoins jugés prioritaires et survivent aujourd'hui au jour le jour car le flou persiste quant à la date et même quant à l'éventualité de leur agrément. Malgré leur succès, certains envisagent une cessation d'activité au regard du risque financier encouru chaque année.

Nous revendiquons :

- L'agrément immédiat des PPI de courte durée qui sont renouvelés depuis des années et/ou qui ont été sollicités par les pouvoirs publics.
- Une amélioration des arrêtés d'application et des subventions des nouveaux services agréés, sous-financés.
- Un renforcement de l'équipe de référence des PPI au sein de l'administration afin que les dossiers soient gérés dans les temps.

6. DES AIDES POUR LA GRANDE DÉPENDANCE

Les besoins sont structurels. Les personnes de grande dépendance manquent de places dans les centres de jour et les centres d'hébergement et restent trop souvent cantonnées au sein de leur famille après la scolarité obligatoire, se désocialisant, perdant peu à peu leurs acquis et développant des troubles du comportement. Leur vie et celle de leurs proches est profondément impactée par le manque de solutions.

Plusieurs services d'accompagnement organisent chaque semaine des journées de répit pour les personnes de grande dépendance sous la forme de loisirs adaptés. Ces journées en très petits groupes permettent de resocialiser les personnes en vue d'un accueil ultérieur dans un centre. Ce répit permet également aux familles de souffler quelques heures et est très apprécié. Mais sans solution pérenne d'accueil de jour et/ou d'hébergement l'angoisse de l'après-parents demeure et pèse lourdement sur la qualité de vie et la santé des familles.

Il est urgent de repenser l'accueil des personnes polyhandicapées, des personnes présentant une lésion cérébrale acquise et des personnes en situation de handicap vieillissantes qui deviennent plus dépendantes. Actuellement, la seule réponse pour des personnes vieillissantes qui souhaitent intégrer une structure est une maison de repos et de soins. Le personnel des MRS n'est pas formé dans l'accueil et le soin des différentes formes de handicaps. Certaines personnes (au profil plus complexe et présentant un diagnostic plus flou) restent en attente de solution d'accueil pendant plusieurs années.

En parallèle de ce manque de structures, l'offre des transports est totalement insuffisante pour que les personnes puissent se rendre de leur domicile aux différents lieux de soins et d'accueil. Les distances entre les différents centres et le lieu de vie (en famille ou en centre d'hébergement) sont souvent importantes et compliquent l'accessibilité aux familles.

Nous revendiquons :

- La création de structures pour un public en situation de handicap vieillissant et/ou la création d'une offre adaptée au handicap en MRS.
- La création de places pour personnes possédant le statut de grande dépendance au sein de la Région bruxelloise.
- La révision des critères d'admissibilités aux conventions individuelles en se concentrant sur la situation globale de la personne et des points d'attentions sur les dangers invisibles.
- Une meilleure offre des transports spécialisés.

7. LES BESOINS DES ENFANTS ET DES JEUNES

La vie sociale des enfants et des adolescents en situation de handicap se passe essentiellement entre la crèche, l'école et les loisirs extrascolaires, parfois en inclusion mais souvent dans des structures spécialisées. Les listes d'attente des services d'accompagnement s'allongent en raison de la forte augmentation des demandes pour de très jeunes enfants. Pourtant, les bénéfices d'une intervention très précoce ne sont plus à démontrer...

L'augmentation des demandes pour encadrer l'inclusion scolaire en enseignement ordinaire est soutenue. Les services d'accompagnement pour enfants ne peuvent répondre à la demande avec le nombre de travailleurs à disposition. Le rôle des pôles territoriaux, qui se concentre sur la formation du personnel pédagogique, réduit l'encadrement des élèves en inclusion. Ces enfants n'ont plus autant d'heures de suivi en classe qu'auparavant. De plus, l'augmentation du nombre d'élèves nécessitant un encadrement réduit encore plus la qualité de la prise en charge. Le secteur de l'accompagnement peut jouer un rôle plus important dans cet accompagnement scolaire avec plus de personnel.

Dans le milieu de l'enseignement spécialisé, nous constatons un manque de places pour accueillir des enfants autistes, avec des troubles du comportement ou une déficience intellectuelle. Pour certains enfants à profil très spécifique, un accueil mixte entre école spécialisée et centre de jour serait nécessaire, mais Bruxelles manque de centres de jour pour enfants.

Les demandes d'inclusion en crèche augmentent et les services qui organisent le support aux milieux d'accueil (équipe itinérante OCAP) peinent à répondre ; un élargissement du cadre de personnel serait pertinent.

L'offre d'activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes avec handicap est trop réduite à Bruxelles. Le nouveau calendrier de vacances scolaires a bouleversé l'organisation des stages. L'inclusion dans des loisirs ordinaires est limitée, car pour une partie de ces jeunes il est nécessaire d'ajouter un animateur formé pour assurer la qualité et la sécurité de leur accueil. Les loisirs adaptés restent la principale solution pour eux, mais ils sont dramatiquement insuffisants. Les adolescents en situation de handicap sont encore plus mal lotis.

Nous revendiquons :

- Une augmentation des ETP pour les missions d'inclusion scolaire, de soutien aux milieux d'accueil et de loisirs pour enfants dans les services d'accompagnement.
- Un financement des projets qui accueillent les jeunes en activités extrascolaires inclusives ou spécialisées afin d'augmenter l'offre globale sur Bruxelles.
- Une meilleure collaboration entre les services d'accompagnement et les pôles.

8. LES BESOINS DES PERSONNES ADULTES

Les services pour Adultes sont confrontés à une demande croissante, entre l'afflux de jeunes sortant des écoles et le vieillissement d'une grande partie des personnes en situation de handicap. Il y a un manque important de places en centres de jour et d'hébergement, particulièrement pour les jeunes adultes les personnes vieillissantes, celles présentant une grande dépendance ou une lésion cérébrale acquise..

Nous constatons également une augmentation des demandes d'accompagnement à l'emploi et à la formation. Les services d'accompagnement ont développé depuis 20 ans une expertise et des initiatives innovantes. Mais un renfort en personnel est indispensable pour répondre à plus de demandes.

L'offre d'activités de jour et de loisirs est insuffisante à Bruxelles et renforce l'isolement des personnes en situation de handicap. Nombre de services d'accompagnement organisent des loisirs mais la subvention ne couvre qu'un mi-temps. La possibilité pour les personnes inaptes à l'emploi d'avoir des activités variées de loisir et de volontariat diminue pourtant a pression sur les centres de jour et est gage de participation sociale.

L'accès au logement suppose souvent un accompagnement ou un encadrement. Les habitats Inclusifs et Solidaires (HIS) sont des chaînons essentiels. Ces alternatives permettent aux personnes de vivre concrètement l'inclusion dans la société.

Nous revendiquons :

- Un renforcement des places en logement accompagné et d'offre de logement autonome ou en HIS.
- La création de centres de jour et d'hébergement répondant aux besoins des bénéficiaires : vieillissement, grande dépendance...
- Une cohérence entre les services d'appuis à la formation et à l'emploi.
- Un soutien aux services et projets qui proposent des activités de jour (loisirs, volontariat) pour adultes



EN SAVOIR PLUS À PROPOS DE NOS 7 REVENDICATIONS PRINCIPALES :

LISEZ NOUS !



ASAH-BXL 2023-2028



Association des Services bruxellois
d'Accompagnement et d'action en milieu ouvert
pour personnes en situation de Handicap

www.asah-bxl.be